

**Déclaration de la Commission exécutive de FO
Mai 2004
«Poser, si nécessaire, la question de la grève»**

Depuis plusieurs mois la CGT Force Ouvrière a publiquement posé ses revendications en matière de Sécurité sociale, en particulier sur l'assurance maladie.

Les revendications portent sur la clarification des comptes et responsabilités, le paritarisme comme expression de la gestion du salaire différé, des mesures financières ne pénalisant pas les salariés actifs, chômeurs et retraités, une maîtrise médicalisée en opposition avec la maîtrise comptable.

La CGT Force Ouvrière a également précisé qu'elle refuserait toute étatisation ou privatisation ainsi que toute mesure de diminution des taux de remboursement.

L'examen de la note d'orientation du gouvernement sur la réforme de l'assurance maladie du 18 mai 2004 contient pour la CGT Force Ouvrière des dispositions, particulièrement dans les domaines du pilotage et du financement qui ne recueillent pas l'agrément de la CGT Force Ouvrière dans l'état actuel des choses.

S'agissant du pilotage la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière confirme que seul le paritarisme est en mesure de bloquer toute privatisation ou étatisation. Dans ces conditions l'idée d'un conseil d'orientation couplé avec un exécutif renvoie le paritarisme dans les platebandes en renforçant le poids du gouvernement et des complémentaires dont les compagnies d'assurance, ce qui amorcerait la privatisation du système avec la caution des pouvoirs publics.

La Commission Exécutive rappelle que seuls les pouvoirs publics, sur la base des avis d'un conseil scientifique réellement indépendant, doivent avoir la responsabilité de fixer les niveaux de remboursement et le prix des médicaments.

De même, la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière ne peut pas accepter que des objectifs prévisionnels en matière d'évolution des dépenses deviennent des enveloppes budgétaires limitatives, ce qui ne peut que conduire à un rationnement et à la logique comptable, dans la droite ligne de la démarche initiale du plan Juppé.

Concernant les mesures financières, la Commission Exécutive de la CGT Force Ouvrière est contre une augmentation de l'impôt CSG sur les retraités, retraités déjà pénalisés par la contre-réforme des retraites en terme de taux de remplacement et d'évolution des retraites et pensions. Elle souligne la nécessité de revendiquer des augmentations de pouvoir d'achat.

Elle s'oppose également à la volonté culpabilisatrice du gouvernement de mettre une franchise d'un euro sur les actes médicaux, signe, là encore, d'une démarche comptable et prémisse à l'installation d'une variable d'ajustement. De même, elle s'oppose à toute augmentation du forfait hospitalier.

Elle affirme par ailleurs que le milliard d'euros dégagé au titre de la clarification est insuffisant et ne répond même pas à la compensation intégrale des exonérations de cotisation patronale.

Elle rappelle, concernant la contribution des entreprises, qu'elle est partisane d'une augmentation de la cotisation sociale patronale, dans la logique d'un lien direct entre salaire et protection sociale et du fait de la dégradation des conditions de travail à l'origine d'une augmentation des dépenses de santé.

La CE de la CGT Force ouvrière s'adresse solennellement au gouvernement avant ses derniers arbitrages en début de semaine prochaine.

La CE confirme que rien n'est aujourd'hui à exclure dans les formes d'action. Dans l'immédiat, elle mandate le Bureau confédéral pour décider, en début de semaine prochaine, d'initiatives sur la base des revendications FO, notamment au regard des actions du 5 juin pour poser, si nécessaire, la question de la grève.